

Mise en ligne le 18/11/2022

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibération n° 2022-110
Séance du 8 novembre 2022**

Compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration, autres que celles relatives aux emprunts, à la trésorerie et aux marchés publics

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3211-2 et L. 3221-10-1,

Vu sa délibération n° 2021-086 du 21 septembre 2021, relative à la délégation de certaines attributions du Conseil d'Administration au Président,

Vu le rapport de présentation en date du 27 octobre 2022, par lequel Monsieur le Président lui rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil d'Administration, autres que celles relatives aux marchés publics, aux emprunts et à la trésorerie,

Après en avoir délibéré

Article unique : Prend acte de la liste des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration, autres que celles relatives aux marchés publics, aux emprunts et à la trésorerie, entre le 9 septembre et le 18 octobre 2022, jointe en annexe.

Le Président



François-Marie DIDIER

Annexe

Communication décision autre que celles relatives aux emprunts, à la trésorerie et aux marchés publics

2022 - Présidence de Monsieur François-Marie DIDIER				
NUMERO	NATURE DU DOCUMENT	Pouvoir propre / Par délégation	DATE	OBJET
DE-2022-069	Décision	Délégation	17/10/2022	Vente de gré à gré d'une sauteuse à Monsieur DI PIETRO